

## Word connection

Le malaise naît parfois des petits moments placés en limite de crédibilité, petits moments plus ou moins bien identifiés par lesquels s'installe une certaine volonté de savoir.

Première situation, un moment parmi d'autres: c'était il y a quelques mois, lors d'une conférence dite pédagogique, une institutionnelle énergique expliquait avec une certaine légèreté que l'éducation nationale a toujours subi l'influence du champ politique.. il s'en suivit une ébauche de conversation avec le vaillant animateur du jour qui évoqua sur un ton humoristique mai 68. La chose aurait pu être drôle.

J'ai beaucoup hésité et j'hésite encore, est-ce que en face il y avait des ignorants ou s'agissait-il d'institutionnels qui adoptaient une position tactique?

Deuxième situation, bien avant la première, un autre moment parmi d'autres: quelque part dans un bureau de L'IA, un autre institutionnel laisse filtrer quelques éléments: les évaluations au service de la LOLF (Loi organique pour les lois de finances). Je ne connaissais pas, je me suis documenté et cela nous a occupé un temps au niveau syndical..

Troisième situation: un stage intersyndical ouvre d'autres horizons au-delà de la LOLF franco-française. On parle Europe, table ronde européenne (lobby de 47 patrons des plus grandes firmes).. Certains collègues du stage, rares, deux voir trois, insistent sur la forte présence de l'Europe dans les processus décisionnels. Je reçois le message..

Et s'installe le questionnement. Que nous arrive - t-il précisément? En quoi consiste ce socle, ces compétences, ce livret électronique?. Dans quel contexte sociétal et économique européen ces réformes s'inscrivent-elles? Le besoin de faits, de données précises, historiques, oblige à une approche patiente avec ici le choix de longues citations qui seront ponctuées de brefs commentaires.

Dans une tentative de classement des données récoltés je choisis de distinguer deux problématiques liées mais qui m'engagent néanmoins à deux parties.

Un premier ensemble de données me paraissent susceptibles de montrer sur quel projet sociétal reposent les choix effectués par les différents groupes (terme générique désignant les ministères et gouvernements des pays, les institutions européennes, les lobbies industriels européens et mondiaux, l'OCDE, l'UNESCO..). Ces choix effectués reposent sur le maintien d'une politique globale néolibérale installant une idéologie dangereuse pour la démocratie et les libertés.

Un second ensemble de données caractérise notre institution européenne dans ses choix récents de gouvernance mis en application en court circuitant le processus démocratique.

## **1 La meilleure façon de penser**

### **De notre Ministère..**

\*\*\*En juin 2007 dix rapporteurs livrent un rapport au ministre de l'éducation nationale « Les livrets de compétences: nouveaux outils pour l'évaluation des acquis ».

<http://media.education.gouv.fr/file/50/0/6500.pdf>

Un paragraphe, (page 7) installe la problématique de l'adaptation des systèmes de formation au monde d'aujourd'hui

et de demain.

« Les missions traditionnelles de l'école restent fondamentalement au coeur du système de formation : transmettre la culture et les valeurs communes de notre république, forger une conception humaniste de notre société, permettre à chaque jeune de trouver sa place et de se sentir partie prenante du monde dans lequel il vit. »

On se trouve facilement une place dans ces premières phrases rassurantes, mais la suite recadre précisément le ton du document.

« La pérennité de ces conceptions ne saurait masquer cependant les profondes et rapides mutations du contexte économique, social, politique dans lequel l'école est immergée et auquel, d'une manière ou d'une autre, elle doit préparer le futur adulte qu'elle forme. L'explosion des connaissances, l'évolution des moyens d'action sur le proche environnement de l'être humain, le développement grandissant des technologies de l'information et de la communication, entraînent de fait une « mondialisation » des activités humaines. La société qui se dessine est marquée par l'incertain et le mouvant, par une complexité grandissante de l'environnement immédiat de chaque travailleur, du fait de l'interdépendance accrue des missions et du partage d'informations. Dans cette société en perpétuelle mutation, il convient donc de s'adapter graduellement aux nouvelles conditions, de développer des capacités de réactivité aux changements technologiques, économiques, de s'approprier les savoirs nécessaires pour résoudre les nouveaux problèmes qui se présenteront dans la vie professionnelle, citoyenne et privée, tout en faisant preuve de maîtrise sur ces évolutions et de compréhension critique du monde qui se construit (dans ses aspects sociétaux, économiques, politiques). »

Selon ce document, nous sommes dans une phase bien engagée de profondes mutations et il est donc nécessaire de s'adapter . A bien lire ce texte on relèvera la collection d'affirmations qui s'enchaînent sur le ton de l'évidence.

## A l'Europe

La réflexion pour installer l'adaptation a concerné et concerne de nombreux acteurs. L'un d'entre eux est l'institution européenne (le Parlement et le Conseil de l'Union) qui le 18 décembre 2006 proposent des recommandations

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?>

« recommandations sur lesquelles s'appuie explicitement le socle commun de connaissances et de compétences », nous précisent les auteurs du rapport en citant un passage clef des recommandations:

« Elles [les compétences clés] sont particulièrement nécessaires à l'épanouissement et au développement personnels des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi. **Les compétences clés sont essentielles dans une société fondée sur la connaissance** et garantissent davantage de souplesse de la main d'oeuvre. La flexibilité de celle-ci lui permet de s'adapter plus rapidement à l'évolution constante du monde caractérisé par une plus grande interconnexion. Elles constituent également un facteur essentiel d'innovation, de productivité et de compétitivité, et contribuent à la motivation et à la satisfaction des travailleurs, ainsi qu'à la qualité du travail. »

Dans ce texte on constatera d'une part qu'il faut positiver, tandis que d'autre part, une rapide analyse du contenu lexical fait apparaître une avalanche de concepts ou notions clefs (j'hésite beaucoup à utiliser le terme de « concept »: compétences, épanouissement, développement personnel, citoyenneté associée à emploi, flexibilité, interconnexion, innovation, productivité, compétitivité, et une « société fondée sur la connaissance », que l'on retrouve aussi dans le premier texte avec l'expression « l'explosion des connaissances »

Cette expression que l'on rencontre sous la forme « **société de la connaissance** » ou « **économie de la connaissance** » s'avère très présente dans de nombreux textes ayant pour objet l'éducation et la formation.

Elle est souvent liée à une autre expression : « **apprendre tout au long de la vie** » ou « **éducation et formation tout au long de la vie** »

« La notion d'**éducation et de formation tout au long de la vie** est indispensable à la **compétitivité** de l'**économie de la connaissance**. Elle s'applique à tous les niveaux d'éducation et de formation et concerne toutes les étapes de la vie, ainsi que les différentes formes d'apprentissage.

**L'éducation et la formation tout au long de la vie** visent à fournir aux citoyens les outils pour s'épanouir personnellement, s'intégrer socialement et participer à **la société de la connaissance**. » Cette citation est issue du site Europa- synthèse de la législation de L'Union Européenne [http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/index\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/index_fr.htm) **mis à jour en 2011**. On ne peut manquer de s'interroger ici sur ce que recouvre l'expression « **économie (société) de la connaissance** » ne serait ce que pour comprendre le message que le texte véhicule. Et cela d'autant que, dans le texte, elle occupe une place fondamentale pour la construction du sens.

## Un choix possible pour une analyse

Nous faisons donc le choix, au vu de sa présence redondante, dans les textes et dans la bouche de beaucoup d'administratifs, d'installer une définition de cette expression. En parallèle on s'intéressera aux origines et aux lieux dans lesquels une autre expression « **éducation et formation tout au long de la vie** » se produit et s'installe de manière redondante elle aussi en accompagnant souvent la première.

### **\*Quand la commission européenne rencontre l'Ecole Normale Supérieure**

« La Commission européenne définit la « société de la connaissance » comme étant la « société dont les processus et les pratiques sont fondés sur la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances »<sup>1</sup>. Elle serait liée au développement des nouvelles technologies, mais surtout aux « échanges, [aux] déplacements et [aux] communications à l'échelle planétaire [qui] élargissent l'horizon culturel de chacun d'entre nous et bouleversent les règles de concurrence entre les économies »<sup>2</sup>. Pour la Commission européenne, « l'Europe d'aujourd'hui connaît une transformation d'une ampleur comparable à celle de la révolution industrielle »<sup>3</sup>. »

( \*D'après Roser Cussó, « Quand la commission européenne promeut la société de la connaissance », mis en ligne le premier novembre 2010, éditeur ENS édition, centre pour l'édition électronique ouverte(CNRS, EHESS, UP, UAPV)

<http://mots.revues.org/14263>

\*1;2;3 renvoient dans l'article à des textes référencé de la Commission Européenne.)

Cette partie du paragraphe introductif attire notre attention sur l'importance que la Commission Européenne accorde à cette « notion » de « **société de la connaissance** ». Et il ne s'agit pas d'une projection intellectuelle gratuite. La suite immédiate le précise en explicitant par ailleurs les objectifs de l'article cité ici.

« La notion de **société de la connaissance** est directement liée à une interprétation globale des évolutions socio-économiques récentes. Trois autres dimensions centrales viennent la compléter : une politique économique, une perception de ce que l'éducation et la formation devraient devenir, et la définition d'un nouvel espace public.

L'analyse du contenu et l'analyse lexicométrique des principaux documents officiels de la Commission européenne se référant à l'éducation et à la formation (1995-2003) ont pour but, dans cet article, de préciser les caractéristiques de ces quatre dimensions, résumées dans les termes *mondialisation, compétitivité, réforme et partenariat*. »

L'analyse des textes, telle que définie précédemment situe la volonté politique de la commission européenne.

« Ainsi, la fréquence relative de certains termes et de certaines expressions dans les textes de la Commission européenne ainsi que l'analyse de leur contenu et de leurs contextes permettent non seulement d'illustrer l'importance centrale de la **société de la connaissance** comme paradigme socioéconomique (nouveaux problèmes et nouvelles solutions auxquels les acteurs sont encouragés à faire référence), mais aussi de souligner son articulation avec les termes et expressions *apprentissage, travail, emploi, compétences* ou **formation tout au long de la vie [...]**. En complément à l'analyse de cette orientation, centrée sur l'adaptation des systèmes éducatifs au marché de l'emploi (Cussó, 2007), nous pouvons également faire remarquer l'**absence d'expressions telles que droit ou négociation collective** (Cussó, 2005), qui s'avéreraient plus cohérents avec une perception sociale démocrate de la pratique politique, de l'espace public et des systèmes démocratiques en général (Gobin, 2002). »

On s'attardera au passage sur une définition de la Commission Européenne proposé dans cet article, situant cette instance communautaire dans le processus démocratique

« La Commission européenne a un rôle très important d'initiative politique au sein de l'Union européenne, ainsi qu'une **forte autonomie par rapport aux autres institutions européennes**. D'une part, la Commission propose la législation, les politiques et les programmes d'action pour l'Europe (par la production de directives ou à travers la coordination politique). Elle est également responsable de la mise en oeuvre des décisions du Parlement et du Conseil européen. D'autre part, tandis que la Commission s'appuie sur

son travail d'expertise, son contrôle politique est plutôt faible du fait de la structure même de l'Union. Présentée comme étant une « institution politiquement indépendante », la Commission n'est pas soumise au contrôle qui serait exercé, en principe, par les partis politiques sur un gouvernement de la majorité. En contraste avec d'autres domaines, l'Union européenne n'a pas de compétences directes dans le domaine de l'éducation. Toutefois, en s'appuyant sur une interprétation large de la notion de formation professionnelle (Cussó, 2006), la Commission européenne a progressivement investi le champ éducatif. C'est avec le Traité de Maastricht (1992) que la compétence de l'UE en matière d'enseignement est officiellement reconnue et, en même temps, encadrée par le principe de subsidiarité. La Commission ne peut donc pas, pour le moment, procéder par directives dans ce domaine. Elle peut toutefois recourir à des recommandations et à des mesures d'encouragement. »

## **\*L'UNESCO et la société du savoir, d'un rapport de préparation à un document finalisé**

\*\*\*Dans la contribution pour le rapport UNESCO *Construire des sociétés du savoir Introduction à l'économie de la connaissance*

<http://www.jourdan.ens.fr/~amable/unesco%20final.pdf>

Bruno Amable (Université Paris 10 et Cepremap) et Philippe Askenazy (CNRS et Cepremap) reprennent la définition et surtout **installent de manière radicale les limites de la notion**

« L'attention récente portée à l'**économie de la connaissance** est liée à l'importance croissante des activités de recherche et d'éducation dans l'économie mondiale. Cette augmentation de l'intensité en connaissances concerne aussi les technologies associées de l'information et de la communication (TIC). L'**économie de la connaissance** se définit alors comme un stade du capitalisme où se généraliserait un modèle productif particulier organisé autour des complémentarités organisationnelles et technologiques entre les TIC, le capital humain des agents susceptibles d'utiliser ces technologies et une organisation réactive de la firme qui permettrait la pleine utilisation du potentiel de productivité des deux premiers éléments. Les réseaux tendraient à se substituer aux catégories plus classiques d'organisation des marchés. Mais, plutôt qu'une révolution, l'économie de la connaissance recouvre des mécanismes du développement économique étudiés depuis les auteurs classiques. De plus, **l'économie de la connaissance** n'est certainement pas l'« eldorado » promis, elle bute sur le problème de l'asymétrie d'information, qui ne peut pas être intégralement résolu par les TIC. Par ailleurs, seul un optimisme technologique sans borne mènerait à la conclusion que la diffusion des TIC peut mener les pays du sud à rattraper les pays du nord. La diffusion de ces techniques se comprend en complémentarité avec des changements organisationnels et surtout

l'augmentation des compétences des individus. Un seul de ces éléments transplanté dans un contexte différent ne peut suffire à enclencher une dynamique vertueuse. **Ceci devrait mettre en garde contre l'aspect normatif associé à l'économie de la connaissance : réforme des institutions et modes d'organisation accompagnant un nouvel âge du capitalisme censé être caractérisé par l'intensification de la concurrence, la précarité et l'exigence de flexibilité. Une partie de ces éléments relève du mythe. Une autre oriente les sociétés vers un modèle unique de capitalisme sous couvert d'un déterminisme technologique ou d'un impératif de modernité. Il en est probablement de l'économie de la connaissance comme des précédents âges du capitalisme, elle s'accommodera de la diversité »**

Pour le moins on ne peut que constater les doutes exprimés par les auteurs de ce document de préparation , il faut bien relire ici ce qui figure en caractère gras.

Le rapport de l'UNESCO paraît en 2005 , le document de préparation le précède en 2004

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001419/141907f.pdf>

Ce rapport de 2005 est un document de 232 pages cherchant à argumenter de manière exhaustive les aspects de **la société du savoir**. On retiendra que dans ce document la notion d' « **éducation tout au long de la vie** »

est particulièrement développée en lien direct avec la notion de **société de la connaissance**.

« **L'éducation tout au long de la vie** peut constituer une réponse à l'instabilité croissante de l'emploi et des métiers que prévoient la plupart des prospectivistes. Nombre d'individus changeront désormais plusieurs fois de métier dans leur vie, et l'éducation ne peut plus se contenter d'offrir une spécialisation : elle doit développer la capacité de chacun à changer de spécialité au cours de sa vie et à faire face aux mutations économiques et sociales. »

## **\*Quand l'OCDE tire des leçons de la crise...**

\*\*\*L'OCDE en 2011 poursuit dans la même logique sa réflexion sur les compétences

« Des millions de travailleurs ont perdu leur emploi suite à la récente crise économique. A cause de l'affaiblissement de l'économie mondiale, l'OCDE s'attend en outre à ce que le chômage reste élevé. Une leçon que l'on a tirée de la crise a été l'importance des compétences dans le monde du travail

actuel : en effet, les pertes d'emploi parmi les travailleurs qualifiés sont beaucoup plus faibles que parmi les non-qualifiés. Dans un monde concurrentiel, basé sur **l'économie du savoir**, avoir une main-d'œuvre qualifiée est nécessaire pour assurer la productivité et une croissance durable. »

[http://www.oecd.org/document/56/0,3746,fr\\_2649\\_33723\\_48532216\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/56/0,3746,fr_2649_33723_48532216_1_1_1_1,00.html)

On notera dans cette note d'information que **l'économie du savoir** est parfaitement intégrée dans une réflexion sur la stratégie des compétences présentée lors d'une réunion du Conseil au niveau des ministres Paris, **25-26 mai 2011**, que l'on peut consulter sur la brochure OCDE : *Élaborer une stratégie en faveur des compétences*.

<http://www.oecd.org/dataoecd/48/54/48116913.pdf>

On peut rappeler que l'OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique, concerne 34 pays . Le Ministère de l'éducation nationale reconnaît sa présence et son rôle dans l'éducation. On lui doit PISA et bien d'autres indicateurs.

<http://www.education.gouv.fr/cid21180/le-ministere-et-l-ocde.html>

Sur la page « [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) » actualisée en septembre 2011 , on peut lire:

« L'Organisation de coopération et de développement économique (Ocde) a été fondée en 1961. Sa direction de l'éducation a été créée en 2002. Elle est implantée à Paris. L'Ocde a pour mission d'aider les pays à mettre en place des politiques et des pratiques visant à améliorer la qualité, l'équité et l'efficacité de leur système éducatif. Elle constitue un pôle d'expertise de référence qui publie des indicateurs, réalise des études comparatives et prospectives internationales. Elle propose aux gouvernements des recommandations en matière de politique éducative.

Le ministère est particulièrement impliqué dans des activités comparatives internationales. Elles se répartissent entre indicateurs/évaluations et études/examens thématiques »

## \* ...La commission européenne fait echo

\*\*\*Pour coller à l'actualité récente revenons à la commission européenne qui, le 29 mars 2012 annonce

« Au niveau européen, les politiciens ont reconnu le caractère essentiel de **l'éducation et de la formation pour le développement de la société de la connaissance et de l'économie actuelles**. La stratégie de l'UE insiste sur la nécessité pour les pays de collaborer et d'en tirer des enseignements mutuels. Les politiques d'éducation et de formation de l'UE ont pris de l'élan depuis l'adoption de la stratégie de Lisbonne en 2000, le programme global de l'UE qui met l'accent sur la croissance et l'emploi. La stratégie reconnaissait en effet que la connaissance, ainsi que l'innovation qui en résulte, constituent les atouts les plus précieux de l'Union européenne, particulièrement dans le contexte de l'intensification de la concurrence mondiale. »

[http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/framework\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/framework_fr.htm)

Fort de ces convictions installées les projections se font sur 2020. Les grandes lignes figurent dans les conclusions du Conseil du **12 mai 2009** concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de **l'éducation et de la formation** ("Éducation et formation 2020") 2009/C 119/02 L'ambition de l'Europe **pour l'économie de la connaissance** est plus que jamais présente et des progrès importants auraient été apportés.

« Le Conseil de L'union Européenne, Conscient que, [...] la coopération dans le cadre du programme de travail susmentionné, y compris le processus de Copenhague et les initiatives menées dans le cadre du processus de Bologne, a permis d'accomplir des progrès importants — notamment à l'appui des réformes nationales de **l'éducation et de la formation tout au long de la vie**, de la modernisation de l'enseignement supérieur et de l'élaboration d'instruments européens communs visant à promouvoir la qualité, la transparence et la mobilité — mais qu'il reste à relever des défis considérables, si l'Europe veut concrétiser son ambition de devenir **l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde**; »

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52009XG0528\(01\):FR:NOT](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52009XG0528(01):FR:NOT)

## Avec la bénédiction du lobbying industriel via l'ERT....

\*\*\*Dans la grande famille des décideurs apôtres du néolibéralisme, il est temps de placer le lobbying avec principalement, mais pas seulement, l'organisme qui se fait appeler la Table Ronde des Industriels Européens (European Round Table). Il y a deux questions fondamentales : Qui sont-ils? Et, comment peut-on objectivement les associer à la politique de l'éducation et de la formation? Il n'est pas simple d'explicitier ces deux questions, entre autre parce que, s'il vous prend l'envie de retrouver, même en langue anglaise, les textes de base produits par l'ERT depuis vingt ans, vous tombez sur une agence de voyage. Je me servirai donc du livre « Europe INC, comment les multinationales construisent l'Europe et l'économie mondiale, écrit par un collectif de cinq personnes et paru chez Agone en 2005). Textes, d'ailleurs repris par un Excellent site dont l'intitulé précise la problématique « Les dessous de Bruxelles »

<http://ellynn.fr/dessousdebruxelles/spip.php?article141>

« les 45 membres de l'ERT proviennent de gigantesques multinationales au chiffre d'affaires total de 800 milliards d'euros avec plus de 4 millions d'employés à travers le monde,.... » « l'ERT est, en fait, un club d'individus. Et ces individus ont à cœur de travailler dans l'intérêt de l'économie et de la compétitivité européennes, » explique Wim Philipa, membre de l'ERT en 1998 et reçu en entretien pour le dossier Europe INC.

« Une grande partie des activités de terrain sont menées par les groupes de travail qui se consacrent à des problèmes aussi divers que les normes comptables, l'éducation, les politiques d'emploi, les politiques sociales ou les relations économiques internationales » (Europe INC)

En Novembre 1998 l'ERT produit un rapport intitulé « La création d'emplois et la compétitivité par l'innovation »

« Le rapport s'enfle des habituels souhaits de l'Europe industrielle pour l'installation d'un climat d'affaires idéal par la déréglementation et la flexibilité du marché du travail ainsi que par la réforme des enseignements. L'ERT a toujours insisté sur la nécessité de confier l'éducation aux bons soins de l'industrie plutôt qu'à des gens « qui, selon toute évidence, n'ont aucun dialogue avec l'industrie, ne la comprennent pas et ne comprennent pas non

plus la voie du progrès [29]. » Ce nouveau rapport insiste donc sur le fait que les Européens doivent se plier à une « **éducation permanente** [30] » pour avoir une chance de rester employés malgré les changements et les restructurations constantes qu'exige une concurrence mondiale toujours plus féroce. »

Par quel lien l'ERT pénètre - t - il et influence - t - il les structures décisionnelles de l'Union Européenne?

« Le Groupe consultatif de compétitivité [CAG], inauguré par le président de la Commission, Jacques Santer, en février 1995, est l'un des plus impressionnants exemples de l'institutionnalisation de l'accès aux structures décisionnelles de l'UE dont jouissent les lobbies. Défini par Santer, son mandat originel consistait à produire un rapport semestriel « sur l'état de compétitivité de l'Union [... et des] conseils sur les priorités en matière de politiques économiques et des lignes directrices ayant pour objectif de stimuler la compétitivité et d'en récolter les bénéfices. [36] » Le groupe fut sélectionné soigneusement par Santer : parmi ses 13 membres, figurent Floris Maljers (Unilever), Percy Barnevik (Asea Brown), David Simon (BP) et J. Olilla (Nokia), tous de l'ERT ; des directeurs exécutifs de multinationales ou de banques ; l'ancien président de Treuhand (agence d'État allemande qui privatisa les entreprises de l'ex-Allemagne de l'Est) ; trois syndicalistes et un certain nombre de politiciens dont Carlo Ciampi, ex-Premier ministre italien et directeur de la Banque d'Italie [37]. Cette première équipe fut remplacée après l'expiration de son mandat de deux ans. »

« Pendant son premier mandat de deux ans (1995-1996), le CAG a produit quatre rapports sur le thème « améliorer la compétitivité », chacun publié quelques semaines seulement avant les sommets semestriels de l'Union européenne »

« Publié en juin 1995, juste avant le sommet de l'UE à Cannes, le premier rapport en arrivait à la conclusion que l'amélioration de la compétitivité générale de l'Union était d'une urgente nécessité. Faisant écho aux prescriptions habituelles de l'ERT, les remèdes du CAG comprenaient le financement par partenariat semi-public semi-privé de l'infrastructure des transports [TEN] [voir chap. VIII], la prompt expansion de l'Union vers l'Est ainsi que la mise en place de « **l'éducation tout au long de la vie** » et de la « **société de la connaissance** » (formation permanente des employés pour leur permettre de s'adapter aux variations des besoins de l'industrie) »

(Europe INC, avec traduction de l'édition 2005, les expressions clefs apparaissant explicitement dans cette nouvelle traduction)

« Un nouveau « Sommet de l'emploi », celui de Lisbonne (23-24 mars 2000), donna une nouvelle preuve dramatiquement décisive du tandem formé par les décideurs européens et l'ERT pour faire avancer la restructuration néolibérale de l'Europe. Le sommet a adopté un plan d'action visant à faire de l'UE , à l'horizon 2010, « **l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde** » » (Europe INC, suppléments de **janvier 2005**)

Tout ce que l'on a vécu était bien programmé: libéralisation du gaz, de l'électricité, réformes des retraites, de la sécurité sociale.. Et la participation active de l'ERT est très explicite dans les propos du baron Jansen, PDG de Solvay qui affirme lors de la réunion annuelle de la Commission Trilatérale à Tokyo en 2000 : «La Table Ronde des industriels et notre groupe de travail sur la compétitivité ont été très impliqués dans la préparation de ce sommet.»

## De la commission trilatérale...

Au passage on notera le lien de la politique européenne avec les autres parties du monde et l'on s'arrêtera sur la définition de la Commission Trilatérale que donne Wikipédia

« La **Commission Trilatérale** (parfois abrégée en *Trilatérale*) est une organisation privée qui fut créée en 1973 à l'initiative des principaux dirigeants du groupe Bilderberg et du Council on Foreign Relations, parmi lesquels David Rockefeller, Henry Kissinger et Zbigniew Brzezinski. Regroupant 300 à 400 personnalités parmi les plus distinguées et influentes – hommes d'affaires, politiciens, décideurs, « intellectuels » – de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord et de l'Asie Pacifique (États dont la plupart sont également membres de l'OCDE), son but est de *promouvoir et construire une coopération politique et économique entre ces trois zones clés du monde, pôles de la Triade*. À l'instar du groupe Bilderberg, il s'agit d'un groupe partisan de la doctrine *mondialiste*, auquel certains attribuent, au moins en partie, l'orchestration de la mondialisation économique. »

En mars 2001 c'est le sommet de Stockholm, l'ERT définit « les nouveaux européens » Il y a une volonté d'agir sur les consciences, de faire admettre des principes . En parallèle avec les choix économique c'est une caractéristique essentielle définissant le « néolibéralisme »

« L'européen dont rêve l'ERT « doit avoir l'esprit d'entreprise aussi bien en tant que travailleur que citoyen. Un dossier sur lequel l'ERT signifia son mécontentement était le manque de « progrès » dans la refonte du système éducatif pour l'adapter aux besoins des entreprises. L'ERT prônait depuis longtemps une réforme néolibérale de l'éducation et le soutien des gouvernements au concept de « **formation tout au long de la vie** » autrement dit le « recyclage » des travailleurs dont les compétences ne sont plus reconnues utiles. Elle faisait tout pour que l'idéologie de la compétitivité s'emparât de la réflexion sur l'éducation. Selon Keith Richardson (university of Sussex, septembre 2000), le rapport de l'ERT sur l'éducation avait été distribué à pas moins de 30 000 exemplaires tant auprès des politiques que du monde éducatif. » (Europe INC)

« A l'issue du sommet, la Commission fut chargée d'approfondir la question de la participation du secteur privé aux systèmes éducatifs et de retraite, deux des voeux les plus chers de l'ERT. »(Europe INC)

Le concept de « compétitivité » prend explicitement une place dans les institutions européennes avec en juin 2002 l'instauration du « Conseil des ministres « compétitivité », produit de la fusion des conseils « Marché intérieur », « Industrie » et « Recherche ». Deux ans plus tard, sous présidence néerlandaise, celui-ci invitait tout naturellement Gerhard Cromme, PDG de Thyssenkrupp et nouveau président de l'ERT à s'exprimer devant les ministres au grand complet, réunis pour une séance informelle à Maastricht. » (Europe INC)

## **Et d'un autre lobby moins connu mais tout aussi efficace.....**

Dans l'article « Le graal de la Table Ronde des Industriels Européens » mis en ligne par le site « Les dessous de Bruxelles », les auteurs nous mettent en gardent et ouvrent une nouvelle pièce de ce dossier.

<http://ellynn.fr/dessousdebruxelles/spip.php?article141>

«...il ne s'agit pas ici de dénoncer un obscur complot fomenté par un club secret de dirigeants de multinationale, qui serait l'unique instigateur des changements qui s'appêtent à affecter l'UE. L'ERT n'est en vérité que le porte-parole du milieu des affaires, qui bénéficie généralement d'une écoute particulièrement attentive de la part des institutions européennes.

Ainsi [BusinessEurope](#), l'organisation patronale européenne, pousse elle aussi dans une direction tout à fait similaire, qu'il s'agisse de la question de la compétitivité ou de la gouvernance économique. BusinessEurope annonçait notamment à l'été 2010 que *« la zone euro devra assumer de plus grandes responsabilités en terme de gouvernance économique, et prendre davantage en considération les déséquilibres intérieurs en termes de compétitivité, qui peuvent être à l'origine, comme on a pu le constater avec les événements récents, d'instabilités dans le domaine fiscal [9] » »*

La citation entre guillemets provient de Business Europe "Benchmarking our way out of the crisis", Spring 2010, <http://www.busesseurope.eu/conten...>

Cette association précédemment appelée UNICE a une place officielle auprès de la Commission européenne. Wikipedia le précise:

<http://fr.wikipedia.org/wiki/BusinessEurope>

« BusinessEurope est une association européenne qui défend les intérêts des entreprises privées. Elle est l'un des trois partenaires sociaux européens reconnus par la Commission européenne pour participer au dialogue social européen. Elle représente les employeurs du secteur privé, tandis que le Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général représente les employeurs publics et la Confédération européenne des syndicats représente les salariés[1].

BusinessEurope a été fondée en 1958. Elle regroupe 41 organisations nationales d'entreprises de 35 pays d'Europe. »

Les auteurs du livre Europe INC le confirment en avançant la date de juin 1999 pour la participation officielle aux partenaires sociaux. Et nous montrent que en ce lieu, les connections sont naturellement multiples:

« L'UNICE s'investit donc avec ardeur dans la libéralisation du commerce mondial et de l'investissement, soutenant activement, dans les forums internationaux, les initiatives de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), et les négociations sur le libre échange transatlantique. Le commissaire européen au Commerce de la commission Santer, sir Leon Britan, avait trouvé en l'UNICE l'une de ses plus ardentes groupies et une alliée digne de confiance dans sa croisade pour le libre-échange. »

Pour bien se situer dans le temps, rappelons que la « Commission Santer »

est la Commission Européenne dirigée par le luxembourgeois Jacques Santer de 1995 à 1999.

## **Est ce que de nos jours, l'UNICE, devenue Business Europe est aussi virulente?** Le site Europolitique

<http://www.europolitique.info/business-europe-pr-ne-le-syst-me-d-apprentissage-dual-art328214-23.html>

répond parfaitement à cette question:

« A l'heure où près d'un jeune sur cinq est sans emploi en Europe, la Fédération européenne des employeurs privés, Business Europe, propose de développer davantage la formation en entreprise. Dans sa stratégie européenne pour l'apprentissage, présentée le 6 mars (2012) à la presse, elle recommande de réserver une part des fonds européens pour aider les États membres à développer des systèmes efficaces d'apprentissage dual, comportant une alternance d'enseignement dispensé à l'école et d'apprentissage en entreprise. »

Un document d'une vingtaine de pages comportant une série de douze recommandations est proposé à l'Union Européenne.

[http://www.europolitique.info/pdf/gratuit\\_fr/310418-fr.pdf](http://www.europolitique.info/pdf/gratuit_fr/310418-fr.pdf)

« Le document, d'une vingtaine de pages, recommande d'abord à l'Union européenne d'allouer une part minimum du Fonds social européen (FSE) et du programme « Erasmus pour tous » pour donner un coup de pouce aux États membres qui souhaitent mettre en place, réformer et/ou élargir leur système d'apprentissage dual. »

**Mais cette aide européenne n'est pas bien sur sans conditions:**

« Business Europe émet ensuite une série de recommandations à l'attention des États membres, conditionnant leur éligibilité à une aide européenne. Ainsi, pour recevoir des fonds communautaires, les États membres devront offrir un système éducatif performant qui prépare les élèves à l'apprentissage en entreprises; établir les conditions cadres pour les systèmes d'apprentissage dual; et intégrer la formation en entreprises dans les systèmes éducatifs (en appliquant, idéalement, la répartition utilisée par l'Allemagne « deux jours à l'école et trois jours en entreprise »).

Et comment prouve-t-on qu'un système éducatif est performant...?

## 2 Une Europe de la gouvernance...une démocratie bafouée.. une seule voie clamée

Dans le même temps (janvier, février, mars 2012) l'institution européenne relance le concept de « gouvernance » sur des bases déjà en discussion en 2011, analysées et commentées dans un document du « Corporate Europe Observatory »(organisme dans lequel les auteurs du livre précédemment cité « Europe » INC se reconnaissent)

<http://www.corporateeurope.org/publications/corporate-eutopia-how-new-economic-governance-measures-challenge-democracy>

### **Comment la nouvelle gouvernance économique menace la démocratie**

**« Comment la nouvelle gouvernance économique menace la démocratie Corporate Europe Observatory 19 janvier 2011** Les changements proposés – qui impliquent un ensemble de règles de « gouvernance économique » - ont d'ores et déjà été salués par les plus importants lobbies industriels, qui voient mises en oeuvre plusieurs de leurs exigences-clés. En particulier, une nouvelle procédure pour « corriger les déséquilibres macroéconomiques » va s'avérer déterminante, permettant de prendre à l'échelle européenne des décisions concernant les salaires et les « dépenses » sociales pour les différents États membres. Les lobbies industriels espèrent par ailleurs que les nouvelles réglementations permettront d'assurer la mise en oeuvre effective de la stratégie « UE 2020 » (Union Européenne 2020), très favorable aux milieux d'affaires. Malgré les enjeux considérables, cette « révolution silencieuse » n'a, jusqu'à présent, pas été portée à

l'attention d'un public large. **Il est urgent qu'un véritable débat démocratique ait lieu au sein des différents pays européens, en particulier sur la question des alternatives au modèle économique néolibéral de la « gouvernance économique » qui est aujourd'hui mis en avant par la Commission et le Conseil.** Et cela nécessite l'établissement d'un véritable rapport de force social, suffisamment large pour faire de telles alternatives une réalité. »

Au delà des projets de la caste néolibérale d'autres alternatives peuvent s'installer. C'est bien de cela qu'il faut simplement se convaincre car tout est fait pour éviter le débat démocratique. Dans les documents qui concernent l'éducation, les orientations, les choix sont scandés, enrobés, ils n'y aurait qu'une seule voie possible et les décisions européennes ont leur place annoncée en 2006 lors de la création du « socle commun ». Dans le document intitulé « le socle commun des connaissances et des compétences , **décret du 11 juillet 2006** »

<http://media.education.gouv.fr/file/51/3/3513.pdf>

On retrouve à quatre reprises la notion « **apprentissage tout au long de la vie** », sans la moindre once d'argumentation

« La définition du socle commun prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de « **compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie** ».(page 3)

« Maîtriser le socle commun c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'École puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à **se former tout au long de la vie** »(page 3)

« Il est également essentiel que l'École développe la capacité des élèves à **apprendre tout au long de la vie.** »(page 23)

« savoir choisir un parcours de formation, première étape de **la formation tout au long de la vie** ; »(page 24)

En lecture rapide la formulation est plutôt séduisante, mais qu'y-a-t-il derrière? Nico Hirt , auteur du livre « Les nouveaux maîtres de l'école » avance une interprétation.

[2000.jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:2000.jmt_sociologue@videotron.ca)

« Qui ne se laisserait séduire par une idée aussi généreuse ? Que tous les jeunes acquièrent le goût d'apprendre. Qu'ils découvrent le plaisir et la force du savoir. Oui, c'est bien ce que veut obtenir chaque enseignant. Mais pour apprendre quoi ? Quelles compétences, quelles connaissances

veut-on inculquer aux futures générations ? Nos dirigeants ne laissent planer aucun doute sur cette question. Pour Jacques Delors (NDR : voir le livre Blanc 1994), cette formation permanente « répond dans une large mesure, à une exigence d'ordre économique », car elle « permet à l'entreprise de se doter des compétences accrues nécessaires pour maintenir l'emploi et renforcer sa compétitivité ».

On doit s'interroger sur la structure des documents qui sont mis à notre disposition . Le document du 11 juillet 2006 est à mon humble avis un monument dans l'art de la séduction.

Cette longue parenthèse étant refermée

## **Comment la « gouvernance » a -t-elle évolué depuis 2011?**

Des extraits de l'article de Raoul Marc Jennar sur Médiapart le 16 février 2012, nous rappellent quelques définitions et renforcent l'inquiétude manifestée par le « Corporate Europe Observatory » <http://www.mediapart.fr/print/178491>

«-TUE : traité sur l'Union européenne, première partie du traité de Lisbonne

-TFUE : traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, deuxième partie du traité de Lisbonne

-Conseil européen : réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement

- Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (TSCG) : le traité Merkel-Sarkozy encore appelé Pacte budgétaire adopté par 25 des 27 Chefs d'Etat et de Gouvernement le 30 janvier 2012. Il doit être signé le 1 ou le 2 mars ( NDR et il l'a été) avant la ratification par les différents Etats signataires.

Le mardi 21 février, à la demande du gouvernement, l'Assemblée nationale examinera en procédure d'urgence deux projets de loi :

a) le projet de loi ratifiant la décision du Conseil européen de modifier l'article 136 du TFUE

b)le projet de loi ratifiant le traité instituant le Mécanisme européen de

stabilité (MES)

**Ce qui se prépare dans un silence scandaleux alors que ces projets devraient être au cœur des débats dans toute la presse, va au-delà de tout ce qu'on a connu jusqu'ici, au niveau européen, en matière d'abandon de souveraineté, de recul démocratique et d'opacité.**

Pour s'en rendre compte, il faut savoir ce qu'est le MES et de quelle procédure on use pour le faire adopter.

### **Le Mécanisme Européen de Stabilité (MES): un FMI européen**

Le texte définitif du traité instituant le MES a été adopté par les représentants des Etats membres de la zone euro le 2 février 2012.

Ce MES est destiné à prendre, à partir de juin 2013, la suite des instruments créés en 2010 pour faire face à la crise de la dette. Ce MES et le Pacte budgétaire (TSCG) sont complémentaires: à partir du 1 mars 2013, pour avoir accès aux aides du MES un Etat devra avoir accepté toutes les dispositions sur l'austérité budgétaire contenues dans le TSCG. »

« La création du MES exige une modification de l'article 136 du TFUE. Cette modification, qui est possible si on recourt à **la procédure simplifiée** pour modifier un traité européen, a été proposée par la Commission européenne et adoptée par le Conseil européen le 25 mars 2011. Elle est formulée comme suit :

A l'article 136, paragraphe 1, du TFUE, le point suivant est ajouté :

« Les Etats membres dont la monnaie est l'euro peuvent établir un mécanisme de stabilité pouvant, si nécessaire, être activé dans le but de préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble. L'octroi de toute aide financière en vertu du mécanisme sera soumis à de strictes conditionnalités. » »

« Il n'est pas contestable que le MES diminue les pouvoirs des Etats membres et augmente les compétences attribuées à l'Union, en particulier les pouvoirs de la Commission européenne. »

« Qu'est-ce qu'un coup d'Etat ? C'est le remplacement d'un pouvoir légitime, issu du peuple, par un pouvoir qui ne l'est pas. Le transfert, en toute illégalité, à des autorités européennes et internationales qui ne sont soumises à aucun contrôle démocratique de pouvoirs qui relèvent par nature de la souveraineté populaire s'apparente à un véritable coup d'Etat. Les gouvernants qui sont à la manoeuvre manifestent leur plus total mépris du respect des exigences démocratiques. Par des artifices de procédure, en interprétant abusivement des règles dont ils se moquent, ils se font les complices d'une entreprise de démantèlement de la démocratie et d'effacement d'un acquis fondamental dans l'histoire de l'humanité: la souveraineté du peuple. »

La confédération européenne des syndicats (un des trois partenaires sociaux européens reconnu par la Commission Européenne) qui ne se caractérise pas par ses engagements critiques et contestataires réagit au TSCG de manière radicale.

« La Confédération européenne des syndicats (CES), dans une déclaration de son Comité de direction datée du 25 janvier 2012, a clairement indiqué qu'elle « s'oppose à ce nouveau traité ». Il s'agit d'une prise de position historique de la CES qui, par le passé, avait activement soutenu tous les traités européens. « Le nouveau traité, écrit la CES, ne fait que stipuler la même chose : l'austérité et la discipline budgétaire. Il obligera les États membres à mener des politiques fiscales procycliques\* préjudiciables, qui donnent la priorité absolue aux règles économiques rigides à une époque où la plupart des économies sont toujours faibles et où le taux de chômage atteint des niveaux intolérablement élevés. Cela engendrera une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail, un contrôle et des sanctions. Les gouvernements qui ne parviennent pas à se conformer au pacte budgétaire seront traduits devant la Cour de justice européenne, qui pourra imposer des sanctions ». » 'Pierre Kalhfa, Fondation Copernic, Médiapart)

\*Une politique est dite pro-cyclique quand elle a des effets qui vont dans le même sens que la conjoncture  
<http://aygosi.pagesperso-orange.fr/1P.html>

<http://www.mediapart.fr/files/MESTSCG.doc>

Et que se passera-t-il si la France refuse de ratifier le TSCG?  
Michel Soudais, dans un article de Politis du 16 février 2012 répond à cette question:

« ...une subtilité juridique permet au TSCG d'entrer en application, même sans ratification de la France : contrairement au MES et à tous les traités européens antérieurs, le TSCG n'est pas un traité communautaire nécessitant l'accord de tous les États membres, mais un accord de droit international susceptible d'entrer en vigueur au premier janvier 2013 dès lors que 12 pays au moins l'auront approuvé. »

Il faut, avec le site « Contrelacour » s'arrêter pour comprendre ce que recouvre la notion de « procédure simplifiée » et saisir ainsi l'inexistence de la Démocratie dans la procédure installée.

<http://contrelacour.over-blog.fr/article-le-traite-instituant-le-mecanisme-europeen-de-stabilite-est-il-legal-la-suite-99928682.html>

## La légalité de la modification de l'article 136 du

## TFUE

Depuis [octobre 2011](#), je (ndr: le responsable du blog le 22 février) m'interroge sur la légalité de l'usage de l'article 48 du TUE (procédure simplifiée) pour modifier l'article 136 du TFUE.

En effet l'usage de la procédure simplifiée requière que **la modification du Traité n'entraîne pas une augmentation des compétences de l'Union européenne** (pour plus d'explications, [cliquez ici](#)).

Pour permettre l'usage de la procédure simplifiée, les dirigeants européens ont choisi de créer le mécanisme **en dehors du droit de l'Union européenne**.

Ainsi, [le rapport fait au nom de la Commission des affaires étrangères](#) par Monsieur Henri Plagnol indique: « *Le traité qui crée le MES n'est pas un traité de l'Union européenne. C'est une « institution financière internationale » qui est créée [...]. Elle est tout à fait distincte de l'Union européenne et n'est pas régie par son droit.* »

Pour autant, le même rapport reconnaît que le Traité MES « *se combine avec [l'environnement juridique et institutionnel] existant d'une façon parfois très novatrice, parfois source d'interrogations légitimes* ».

En effet, « *Sur le plan institutionnel, c'est à un curieux mélange que le traité aboutit. Outre le fait que l'imbrication juridique entre le traité et le droit de l'Union européenne conduit nécessairement à associer des institutions communautaires, un raisonnement pragmatique aboutit également à tirer les conséquences de l'expertise technique de la Commission européenne, d'une part, de la Banque centrale européenne de l'autre, dans le diagnostic et la mise en œuvre d'une assistance.* »

**C'est justement l'intégration très poussée des institutions européennes qui m'avait conduit à m'interroger sur la légalité de l'usage de la procédure simplifiée.**

Cette inquiétude est partagée par Monsieur Jean-Pierre Brard (ndr: député septième circonscription Seine Saint Denis, front de gauche) qui estime que « *le traité créant le MES indique très clairement que, via la participation au mécanisme de la Commission européenne, de la Banque centrale et de la Cour de justice, l'Union accroîtra très sensiblement ses compétences au détriment de la souveraineté des États membres* ».

Selon lui, le choix de cette procédure a été uniquement dicté dans l'optique « *d'éviter les fourches caudines des procédures nationales de ratification par voie référendaire* » ([c'est en effet ce qui ressortait explicitement de l'exposé des motifs du projet de loi](#)). »

***Pour entretenir la vigilance***

## \*L'économie de la connaissance dénoncée

Dans le monde diplomatique de mars 2012 un article de Laurent Carroué titre « Retour à l'usine, Industrie, socle de la puissance. L'auteur est Directeur de recherche à l'Institut français de géopolitique, à l'université Paris VIII.

On apprend ici que « La France est devenue le pays le plus désindustrialisé parmi les quatre grands de la zone euro (les trois autres étant l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie) »

« La commission de Bruxelles et les gouvernements nationaux qui se sont succédés ces trois dernières décennies ont une responsabilité directe à la fois dans la construction puis dans l'effondrement du régime d'accumulation financière d'un côté et dans le mécanisme de désindustrialisation de de l'Union de l'autre : les deux faces d'une même crise systémique. Définie en 2000 la stratégie dite de Lisbonne s'est révélée une pure illusion. En effet , elle fixait comme objectif -jamais atteint – que chaque Etat consacre 3% de son produit intérieur brut (PIB) à la recherche -développement et à l'innovation. **Elle se fondait pour cela sur un système de représentation idéologique axé sur l' »économie de la connaissance « , censée remplacer la production matérielle.** Ce discours a surtout servi à justifier l'abandon de pans entiers de l'industrie française et européenne , au nom d'une spécialisation internationale du travail réservant à l'Union Européenne les technologies et secteurs de pointe. »

## \* Dans la propagande conserver sa pensée

Chacun pourra constater que « l'économie de la connaissance est toujours présente le 29 mars 2012 à la commission européenne voir « la commission européenne fait écho... » Y a - t -il un recul critique à l'égard de cette notion dans les autres lieux que nous avons parcouru, cela reste à vérifier.

En tout cas les notions « économie de la connaissance » et « apprentissage tout au long de la vie » ont une densité de présence telle dans les textes présentés qu'il ne s'agit pas d'avancer une hypothèse dans une volonté prospective il s'agit bien là d'une idéalisation d'un avenir dans lequel ceux qui adhèrent trouvent du sens. Et forts des pouvoirs installés chacun d'entre nous doit suivre. Suivant des modes variés relevant parfois de la séduction , ou si vous préférez de la propagande.

Pour témoins le texte installant le contenu du livret de compétences

« Le socle commun des connaissances et des compétences, décret du 11 juillet 2006 »  
<http://media.education.gouv.fr/file/51/3/3513.pdf>

Un beau texte de Jacques Ellul proposé en 1990 et repris en 2008 par les éditions Economica peut nous permettre de conserver la pensée, la réflexion.

« Etre aliéné, c'est être autre (alienus) que soi-même, mais aussi cela peut-être : appartenir à un autre que soit. Et dans un sens plus profond : être dépouillé de soi-même, pour être soumis (ou même confondu) à un autre. Tel est bien, en définitive, l'effet de la propagande. Elle dépouille l'individu, lui enlève toute une part de lui-même, mais en même temps elle le fait vivre dans une vie factice, étrangère, artificielle, - si bien que l'individu soumis à cette propagande est un autre, et en même temps il obéit à des impulsions qui lui sont étrangères, il obéit à un autre 2 .

Remarquons d'ailleurs, une fois de plus, que, produisant cet effet, la propagande se borne à utiliser, accentuer, renforcer la tendance de l'individu à se perdre dans quelque chose de plus grand, à dissiper son individualité, à libérer le moi de tous les doutes, conflits, douleurs, dans la fusion ; le dévouement à un chef, à une grande cause donne cette satisfaction : nous nous sentons unis à de larges ensembles. L'homme cherche à se délivrer de soi en fusionnant avec un grand ensemble. Or, justement, la propagande lui offre cette possibilité, d'une façon exceptionnellement facile et satisfaisante. Mais elle enfonce l'individu dans cette situation de façon irréductible.

En premier lieu que fait disparaître la propagande ? Tout ce qui est de l'ordre de l'esprit critique et du jugement personnel. La propagande limite évidemment le champ d'application de la pensée. En tant qu'elle fournit à l'individu des objets de pensée tout préparés (et d'ailleurs irréels), en tant qu'elle lui constitue des stéréotypes, elle limite les possibilités d'application de sa pensée. Elle l'oriente sur des objets délimités, l'empêchant d'exercer sa pensée, à titre personnel, de faire des expériences privées. Elle détermine le centre à partir duquel toutes les pensées vont se développer, et elle trace à l'avance une sorte de ligne de conduite qui ne permet ni fantaisie ni critique, ou plutôt les fantaisies sont exactement des variations autour de la ligne fixée, ne sont que des expressions enfantines à l'intérieur du cadre. Mais le champ de ces variations mêmes est parfaitement délimité. »

le 4 mai 2012

Christian Kresay